Ville de
PIERRELAYE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES TECHNIQUES
Arrêté 2026-451/EB/GH/FP/KT

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DANS LES RUES VICTOR HUGO, CHEMIN DES BŒUFS, RUE THIBIVILLIERS, RUE CARNOT, PLACE DE VERDUN, ENTRE 13H00 ET 21H00 A L'OCCASION DU PARCOURS EN PETIT TRAIN TOURISTIQUE POUR L'ANIMATION DE NOËL DU SAMEDI 12 DECEMBRE 2026

Le Maire de la Commune de PIERRELAYE ;
Vu le Code de la Route notamment ses articles R411-5, R411-8 et R411-20 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-2, L2213-1, L2213-5 et L2512-13 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifiée et complétée ;
Vu l'Instruction Interministérielle n°81.85 du 23 Septembre 1981, relative à la répartition des charges financières afférentes à la fourniture, la pose, l'entretien, l'exploitation, le remplacement, et éventuellement la suppression des dispositifs de signalisation routière. Article 16 du Livre I sur la signalisation routière ;

CONSIDERANT que lors de l'animation de Noël, le samedi 12 décembre 2026, le petit train touristique empruntera les rues suivantes : Victor Hugo, chemin des bœufs, rue Thibivilliers, rue Carnot, place de Verdun.

CONSIDERANT qu'il convient de garantir la sécurité des participants, le samedi 12 décembre 2026 de 13h00 à 21h00 en lien avec la Police municipale

ARRETE

ARTICLE 1 : Lors de l'animation de Noël, le petit train touristique empruntera le parcours suivant : Départ rue Victor Hugo, chemin des bœufs, rue Thibivilliers, rue Carnot place de Verdun.

ARTICLE 2 : Les présentes dispositions seront applicables, le samedi 12 décembre 2026 de 13h00 à 21h00.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché dans les rues mentionnées dans l'Article 1.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pontoise
Monsieur le Commissaire Principal d'Herblay
Madame la Présidente du Conseil Départemental
Le service de Police municipale,
qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

MAIRIE DE PIERRELAYE Val d'Oise

Fait à Pierrelaye, le16 novembre 2026

Le Maire
Eric BOSC